

PORTO-NOVO, 1e 24 OCTOBRE 1961.-

//) ECRET N° 61- 332 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D É C R È T E :

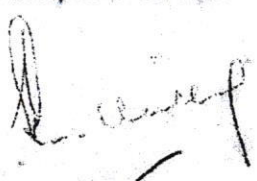
ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent,
Le Vice-Président de la République;


S. M. APITHY